
Procès-verbal de la douzième assemblée du conseil d'administration tenue le mardi 12 septembre 2017, 13 h 30, à la salle du conseil de Beauharnois / ASSEMBLÉE ORDINAIRE

PRÉSENCE :

↗	Dagenais, Gaétan	Beauharnois, administrateur, siège n° 2
↗	Haineault, Claude	Beauharnois, administrateur, siège n° 1
↗	Pinard, Michel	Châteauguay, administrateur, siège n° 2
↗	Simon, Nathalie	Châteauguay, administratrice, siège n° 1

Autre(s) présence(s) : Toulouse, Linda.....Beauharnois, administratrice substitut
Gravel, Alain Secrétaire-trésorier et directeur général de la régie || Fortin, Julie..... | Beauharnois, directrice générale |
| Gagnon, Sébastien..... | Châteauguay, directeur général |

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2017-075

Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conservant le point « Varia » ouvert, à savoir :

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
2. Ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 13 juin 2017
4. Liste des comptes payés et à payer
5. Infrastructures de la Phase 1 – État d'avancement des dossiers
 - 5.1. Règlement d'emprunt n° 2016-007
 - 5.2. Sportplex – Phase 1
 - 5.3. Complexe aquatique familial extérieur
6. Infrastructures de la Phase 2 – État d'avancement des dossiers
7. Politique – Commandites, dons et publicité
8. Budget annuel – Adoption prévisions exercice 2018
9. États financiers au 31 août 2017
10. Programme triennal d'immobilisations 2018-2020
11. Comptabilité – revenu Québec
12. Prochaine assemblée
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ.



3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 13 JUIN 2017

2017-076 Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyée de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la onzième assemblée du conseil d'administration, assemblée ordinaire, tenue le mardi 13 juin 2017, tel que déposé.

ADOPTÉ.

4. LISTE DES COMPTES PAYÉS ET DES COMPTES À PAYER

2017-077 Attendu que, depuis la dernière assemblée,

Chèque	Description	Montant	AFFECTATION	
			Opération courante	Immobilisations
Les comptes suivants ont été payés :				
013	Ville de Châteauguay – Dépenses encourues au 2017-05-23 (fact. 170191)	168 286,02 \$		✓
014	Ville de Beauharnois – Prêt de personnel, janvier à avril 2017	26 573,37 \$	23 238,46 \$	3 334,91 \$
015	Alain Gravel – Frais de déplacement, 05-15 @ 09-06-2017	126,40 \$	✗	
016	Me Clément Leblanc, fidéicommiss – Honoraires professionnels	11 156,45 \$		✓
017	Amélie Paquette, designer photographe – Photos conférence de presse (fact. 2017-0050)	143,72 \$	✗	
018	BFL Canada inc. – Assurances générales (fact. 129046)	8 175,00 \$	✗	
019	Lambda-Lainco Coentreprise – Sportplex, Certificat paiement n° 1	531 372,07 \$		✓
020	Massicotte Dignard ... – Sportplex, services professionnels (fact. 103476)	15 553,82 \$		✓
021	Lambda-Lainco Coentreprise – Sportplex, Certificat paiement n° 2	237 391,58 \$		✓
022	GS Consultants – Sportplex, étude géotechnique (fact. F9118)	9 195,25 \$		✓
023	Dany Drolet Inc. – Sportplex, piquettage et certificat	1 437,19 \$		✓
024	Centre Polydium – Commandite activité bénéfique (fact. 2976)	100,00 \$	✗	
Élec.	Desjardins – Frais pour impression des chèques de la Régie	173,52 \$	✗	
		Sous-total	1 009 684,39 \$	31 957,10 \$
				977 727,29 \$
Les transferts électroniques suivants ont été effectués :				
	Desjardins – Intérêts, décaissement n° 1 (5 000 000,00 \$ - 4 994 500,00 \$) / 2017-06-08	5 500,00 \$		✓
	Desjardins – Intérêts, décaissement n° 2 (5 000 000,00 \$ - 4 993 150,00 \$) / 2017-07-13	6 850,00 \$		✓
	Desjardins – Intérêts, décaissement n° 3 (5 400 000,00 \$ - 5 392 062,00 \$) / 2017-08-17	7 938,00 \$		✓
		Sous-total	20 288,00 \$	20 288,00 \$



Chèque	Description	Montant	AFFECTATION	
			Opération courante	Immobilisations
Les comptes suivants sont à payer :				
	Compographe – Infographie pour 2 paraposts	1 724,63 \$	x	
	Les Services EXP Inc. – Sportplex, Hon. professionnels, devis égout sanitaire (fact. 392766)	15 843,56 \$		✓
	Massicotte Dignard ... – Sportplex, services professionnels, surveillance (fact. 103535)	9 611,91 \$		✓
	Ville de Beauharnois – Prêt de personnel, mai à août 2017	29 352,46 \$	17 098,00 \$	12 254,46 \$
	Lambda-Lainco Coentreprise – Sportplex, Certificat paiement n° 3	1 401 149,20 \$		✓
	Alain Gravel – Frais déplacement (06/12 à 09/01 2017) et fourniture (80,45 \$)	372,21 \$	x	
	Sous-total	1 458 053,97 \$	19 194,84 \$	1 438 859,13 \$
	TOTAL	<u>2 488 026,36 \$</u>	<u>51 151,94 \$</u>	<u>2 436 874,42 \$</u>

Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité d'entériner le paiement des comptes effectué depuis l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 13 juin 2017, soit un montant de 1 009 684,39 \$ de même que les charges d'intérêts pour le financement temporaire par versements électroniques, d'un montant de 20 288,00 \$, et d'autoriser le paiement des comptes à payer, d'un montant de 1 458 053,97 \$, pour un montant total de 2 488 026,36 \$. Ces dépenses sont réparties de la façon suivante, à savoir un montant de 51 151,94 \$ assumé à même le budget d'opérations courant de la Régie et un montant de 2 436 874,42 \$ affecté aux projets d'investissement prévus au règlement d'emprunt n° 2016-007.

ADOPTÉ.

5. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 1 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

5.1. RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2016-007

Le directeur général mentionne que les décaissements progressifs sont faits sur base mensuelles, en fonction des dépenses effectivement réalisées, afin de bénéficier des taux d'intérêts les plus bas. Le montant de l'emprunt temporaire actuel s'élève en date de ce jour à 5 400 000,00 \$, pour des intérêts cumulés depuis juin dernier de 20 288,00 \$ (taux de la dernière tranche : 1,54 %).

5.2. SPORTPLEX

a) **État d'avancement du projet**

Le directeur général indique que les travaux du Sportplex se déroulent conformément à l'échéancier de travail soumis en juin dernier par le concepteur/constructeur. Une courte présentation de la progression des travaux entre le 29 août, date de la visite officielle du chantier par les administrateurs, jusqu'à ce jour est effectuée.

Les négociations se poursuivent avec les représentants de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au niveau des deux (2) servitudes requises pour le Sportplex (accès permanent au site et conduites pour le



raccordement du complexe au réseau d'égout sanitaire de la Ville). L'appel d'offres public pour le raccordement au réseau d'égout sanitaire de la Ville a été publié le mardi 6 septembre et l'ouverture des soumissions est prévue pour le vendredi 22 septembre. Une assemblée extraordinaire du conseil d'administration devrait être convoquée au courant de la dernière semaine de septembre pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

ACCORD DE PRINCIPE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

2017-078 Attendu les négociations actuellement menées avec les représentants de la Commissions scolaires des Grandes-Seigneuries relativement aux deux (2) servitudes à être consenties par cette organisme en faveur de la Régie dans le cadre de la réalisation du Sportplex ;

Attendu le libellé de l'accord de principe à cet effet soumis, dont les termes et conditions sont à la satisfaction des administrateurs de la Régie ;

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais, appuyé de monsieur Claude Haineault et résolu à l'unanimité d'autoriser le président et le directeur général de la Régie à signer l'accord de principe intervenue avec la Commissions scolaires des Grandes-Seigneuries relativement aux deux (2) servitudes à être consenties par cette organisme en faveur de la Régie dans le cadre de la réalisation du Sportplex.

ADOPTÉ.

b) Avenant de modification n° 1

2017-079 Attendu la résolution n° 2017-072, adoptée lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 13 juin 2017, et en vertu de laquelle un ajout pour travaux additionnels avait été adopté relativement à l'ajout lors de la Phase 2 du Sportplex d'une coursive suspendue, au montant total de 199 973,67 \$, taxes de vente en sus ;

Attendu que lors de la conception des plans et devis pour le renforcement de la structure et de l'aménagement additionnel des installations, un ajustement final a dû être apporté, ce qui a entraîné la révision des coûts pour l'ensemble des travaux additionnels à un montant de 204 163,67 \$, taxes de vente en sus ;

Attendu la recommandation favorable au projet final révisé formulée par les professionnels mandatés au dossier par la Régie ;

Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'accepter l'avenant de modification au contrat n° 1, au montant de 204 163,67 \$, taxes de vente en sus, pour la réalisation des travaux préparatoire à la coursive suspendue et au remplacement des rideaux manuels par des rideaux motorisés. Cette dépense est assumée à même l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt n° 2016-007 affectée aux honoraires professionnels.

ADOPTÉ.

c) Avenant de modification n° 2

2017-080 Attendu la résolution n° 2017-052, adoptée lors de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration tenue le jeudi 13 avril 2017, et en vertu de laquelle le conseil d'administration avait accepté la prolongation de la validité de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme « Consortium Lambda-Lainco » en raison du décalage dans l'acceptation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire découlant de la grève des juristes de l'État ;



Attendu que cette prolongation prévoyait que le montant de la soumission pouvait être révisé pour inclure l'augmentation de l'acier et autres composantes, notamment les coûts liés à la prolongation de la période du cautionnement pour soixante (60) jours ;

Attendu qu'en date du 8 mai 2017, l'adjudicataire a transmis à la Régie une réclamation pour l'ajustement du coût dû à l'augmentation du prix des matériaux d'un montant de 132 731,35 \$, taxes de vente en sus ;

Attendu qu'après analyse et discussions, l'adjudicataire a révisé sa réclamation à un montant de 70 000,00 \$, taxes de vente en sus ;

Attendu la recommandation favorable formulée par les professionnels mandatés au dossier par la Régie ;

Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de madame Nathalie Simon et résolu à l'unanimité d'accepter l'avenant de modification au contrat n° 2, au montant de 70 000,00 \$, taxes de vente en sus, pour l'ajustement du coût dû à l'augmentation du prix des matériaux. Cette dépense est assumée à même l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt n°2016-007 affectée aux honoraires professionnels.

ADOPTÉ.

d) Mandat technique – Octroi de contrat, arpenteur géomètre

2017-081

Attendu que dans le cadre des négociations en cours avec la Commission scolaires des Grandes-Seigneuries la préparation, par un arpenteur-géomètre, d'une description technique pour l'emprise projetée de la servitude d'égout (installation et entretien) et pour celle d'accès, est requise ;

Attendu la firme ayant procédé à l'automne 2016 à l'établissement du certificat de localisation du terrain acheté par la Régie, soit la firme Danny Drolet Inc., arpenteur-géomètre, a déposé une soumission au montant de 1 625,00 \$, taxes de vente en sus, pour la réalisation de ce mandat ;

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission déposée par la firme Danny Drolet Inc., au montant de 1 625,00 \$, taxes de vente en sus, pour la réalisation d'une description technique pour l'emprise projetée de la servitude d'égout (installation et entretien) et pour celle d'accès. Cette dépense est assumée à même l'enveloppe budgétaire du règlement d'emprunt n°2016-007 affectée aux honoraires professionnels

ADOPTÉ.

e) Panneaux – Affiche du chantier

2017-082

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais, appuyé de monsieur Claude Haineault et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission déposée par la firme Enseignes Plus, au montant de 1 200,00 \$, taxes de vente en sus, pour la conception, la fabrication et l'installation de l'affiche du chantier en bordure du boulevard René-Lévesque (8' X 16') et en bordure du terrain de soccer extérieur (4' X 8').

ADOPTÉ.

f) Structure tarifaire

2017-083

Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de reconnaissance des organismes et les grilles tarifaires pour les plateaux et autres locaux du Sportplex telles que soumises.

ADOPTÉ.



5.3. COMPLEXE AQUATIQUE FAMILIAL EXTÉRIEUR

Le directeur général fait état des divers contrats octroyés par la Ville de Beauharnois dans le cadre de la réalisation du complexe aquatique extérieur. Une première demande de paiement est déposée et fera l'objet d'une validation diligente.

SUIVI DU CHANTIER

Madame Julie Fortin, directrice générale de la Ville de Beauharnois, présente un état d'avancement du chantier. Elle précise que :

- 👉 85 % des travaux relatifs à la piscine et au bassin aquatique sont complétés, le coulage du béton et les tests d'étanchéité ayant été réalisés ;
- 👉 Les fondations du bâtiment d'accueil et de service sont complétées à 95 % ;
- 👉 Que les travaux se déroulent de façon progressives et conformément aux échéanciers prévoyant la mise en place de la structure du bâtiment d'ici la fin novembre.

Monsieur Claude Haineault précise que les coûts devraient respecter les budgets révisés, soit 6,4 M \$. Les travaux de finition du bâtiment seront finalisés pour une livraison du complexe au printemps prochain, soit en fonction d'un début des activités pour la saison estivale 2018.

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES COMMUNAUTAIRES CANADA 150 (PIC150)

Le directeur général confirme l'octroi d'une subvention de 500 000 \$ pour le projet de la piscine extérieur à même l'enveloppe du PIC150. À cet effet, une conférence de presse relative à l'annonce de cette subvention par la députée fédérale de Châteauguay-Lacolle, Mme Brenda Shanahan, aura lieu ce vendredi, le 15 septembre, à 11h00, sur le site du chantier.

6. INFRASTRUCTURES DE LA PHASE 2 – ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS

SPORTPLEX PHASE 2 – SECTEUR AQUATIQUE

Le directeur général indique que le programme fonctionnel et technique de la Phase 2 est complété à 90 % et que la version finale sera disponible au courant de la semaine prochaine. En intégrant les coûts associés à l'ajout de la coursive suspendue, les consultants au dossier estiment les coûts de la Phase 2 du Sportplex à 17 548 828 \$ avant taxes de vente, soit un montant de 18 426 269 \$ « taxes nettes ». Cet estimé demeure à l'intérieur de la prévision budgétaire contenue au Plan d'affaires de la Régie pour la réalisation des deux (2) phases de l'infrastructure.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE 2 DU SPORTPLEX

2017-084

Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général de la Régie à déposer une demande d'aide financière pour la réalisation de la Phase 2 du Sportplex, conformément au programme fonctionnel et technique (PFT) déposé par la firme Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture, dont le coût total de réalisation est estimé à 17 548 828 \$, taxes de vente en sus, à tout programme gouvernemental ouvert aux projets d'immobilisation en matière de loisirs et de sports.

ADOPTÉ.

BASE DE PLEIN AIR QUATRE SAISONS

M. Haineault propose qu'une analyse détaillée des potentiels et opportunités soit effectuée pour définir les activités et équipements à être prévus pour ce complexe. Un chantier de réflexion à cet effet sera planifié.



7. POLITIQUE – COMMANDITES, DONNS ET PUBLICITÉ

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

8. BUDGET ANNUEL / ADOPTION PRÉVISIONS EXERCICE 2018

2017-085

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Régie doit dresser son budget pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1er octobre, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence ;

Attendu que l'avancement des travaux des infrastructures de la Phase 1 indique que la mise en service des deux (2) premiers complexes de la Régie se fera de façon progressive au cours de l'année 2018, soit en début d'année pour le Sportplex et au début de la saison estivale pour la piscine extérieure ;

Attendu que le décalage dans le début des travaux découlant de l'attente additionnelle de l'approbation du règlement d'emprunt imputable à la grève des juristes du gouvernement du Québec reporte à la fin de l'année 2018 la fermeture de ce règlement d'emprunt, ce qui décale le début du remboursement en capital et intérêts de l'emprunt à l'exercice financier 2019 ;

Il est proposé par monsieur Claude Haineault, appuyé de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2018 de la façon suivante, à savoir :

- ↳ Des dépenses prévues d'un montant de 759 432 \$,
- ↳ Des revenus d'opérations d'un montant de 530 519 \$,
- ↳ Des quotes-parts municipales établies conformément aux dispositions prévues à l'entente intermunicipale intervenue pour un montant de 228 912 \$.

ADOPTÉ.

9. ÉTATS FINANCIERS AU 31 AOÛT 2017

Rappelant que la Régie a débuté ses activités en date du 31 juillet 2016 et qu'aucune dépense n'avait été encourue au 31 août 2016, le directeur général dépose les états financiers de la Régie au 31 août 2017.

10. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2020

2017-086

Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Claude Haineault et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration adopte le Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Régie qui est établi comme suit, à savoir :

PROJET / DESCRIPTION	ANNÉE			TOTAL
	2018	2019	2020	
Projet en cours (2017-2018)				
↳ Phase 1 – Sportplex / Gazon synthétique - gymnase	4 000 000 \$			4 000 000 \$
↳ Phase 1 – Piscine extérieure	1 000 000 \$			1 000 000 \$
Projets à venir				
↳ Phase 2 – Sportplex / Secteur aquatique		5 000 000 \$	15 424 989 \$	20 429 989 \$
↳ Phase 2 – Base de plein air 4 saisons			3 605 011 \$	3 605 011 \$
TOTAL	5 000 000 \$	5 000 000 \$	19 030 000 \$	29 035 000 \$

ADOPTÉ.



11. COMPTABILITÉ – REVENU QUÉBEC

2017-087 Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyé de monsieur Claude Haineault et résolu à l'unanimité que le conseil d'administration mandate le directeur général de la Régie, monsieur Alain Gravel, pour initier et mener toutes les discussions requises avec la Direction de l'interprétation relative au secteur public de Revenu Québec relativement à la reconnaissance fiscale du statut de « municipalité » de la Régie et, à cette fin, lui délègue tous les pouvoirs nécessaires et lui accorde la procuration et toutes autres autorisations qui pourraient lui être requises à cette fin pour répondre aux exigences et requêtes de Revenu Québec.

12. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mardi 12 décembre, à 13 h 30, à la salle du conseil de la Ville de Beauharnois, 660, rue Ellice, Beauharnois.

Une assemblée extraordinaire du conseil d'administration se tiendra le jeudi 28 septembre, à 13 h 30, à la salle Éric-Wesselow de l'édifice de la mairie de Châteauguay.

13. VARIA

Il n'y a aucun point ajouté en varia.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les principales questions adressées au conseil d'administration par la personne présente, pour lesquelles les réponses ont été fournies, couvraient les sujets suivants, à savoir :

- ☑ Les incidences du processus électoral de novembre 2017 sur les activités de la Régie ;
- ☑ Les informations diffusées par l'entremise du site Web de la Régie.

15. LEVÉE DE LA RENCONTRE

2017-088 Il est proposé par madame Nathalie Simon, appuyée de monsieur Gaëtan Dagenais et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 14 h 45.

ADOPTÉ.

Michel Pinard,
président du conseil d'administration

Alain Gravel,
Secrétaire-trésorier